



DOULAM · ÉCOLES DE DOULA

Charte *éthique*

Les valeurs et les règles de conduite partagées par les élèves, les doulas certifiées Doulam et l'équipe pédagogique de l'école.

UNE ÉCOLE DU RÉSEAU

harmonika
LES ÉCOLES DU BIEN-ÊTRE 



L'humain au cœur de votre vie

Préambule

Cette charte fixe les valeurs et les règles de conduite que partagent toutes les personnes formées par Doulam. Elle engage les élèves dès leur entrée en formation, les doulas certifiées Doulam tout au long de leur exercice, et l'équipe pédagogique de l'école.

Le métier de doula n'est pas réglementé en France. Cette absence de cadre légal rend l'engagement éthique d'autant plus essentiel : c'est lui qui garantit aux familles un accompagnement sûr, respectueux et digne de confiance.

La charte s'inscrit dans le respect de la loi française, dans une démarche laïque et citoyenne. Elle rejoint les principes portés par l'association Doulas de France.

1 Le rôle de la doula

La doula accompagne les personnes et les familles avant, pendant et après la naissance.

Son soutien est émotionnel, physique, informatif et pratique. Il complète le suivi médical, sans jamais s'y substituer.

Elle intervient le plus souvent au domicile, et peut prolonger sa présence plusieurs semaines ou plusieurs mois après la naissance. Son rôle est de renforcer la confiance des parents en leurs propres ressources, y compris face aux avis multiples et aux pressions de l'entourage.

L'accompagnement peut aussi concerner d'autres moments de vie liés à la périnatalité : parcours de PMA, adoption, deuil périnatal, grossesse après une perte.

Il n'existe pas un modèle unique de doula. Chacune exerce selon sa sensibilité, son statut et ses limites personnelles, dans le cadre commun fixé par cette charte.

2 Les engagements envers les familles

La doula Doulam s'engage à :

- 1. Accueillir sans discrimination.** Elle accompagne toute personne qui le demande, quels que soient son origine, sa religion, son orientation, sa situation familiale, son âge, son handicap ou ses ressources.

2. **Respecter l'autonomie des parents.** Elle ne décide pas à leur place et ne donne pas de conseil prescriptif. Elle les aide à trouver l'information dont ils ont besoin, en les orientant vers des sources fiables et scientifiquement étayées.
3. **Rester neutre.** Elle respecte les croyances, les valeurs et les choix de chacun : lieu et mode d'accouchement, alimentation du bébé, organisation familiale. Elle s'interdit tout prosélytisme, religieux, spirituel ou commercial.
4. **Accompagner sans jugement.** Elle soutient les parents dans leurs choix, y compris lorsque ceux-ci diffèrent des siens.
5. **Recueillir le consentement.** Tout geste de confort (toucher, massage, rebozo, positions) est proposé, expliqué, et pratiqué seulement avec l'accord explicite de la personne, qui peut le retirer à tout moment.
6. **Garder le secret.** Les informations intimes, familiales ou médicales confiées restent confidentielles, pendant et après l'accompagnement. Aucune photo ni témoignage n'est diffusé sans accord écrit.
7. **Se rendre disponible dans le cadre convenu.** Les modalités de joignabilité, notamment autour du terme, sont fixées à l'avance et respectées.

3 Les limites de la pratique

La doula n'est ni soignante, ni thérapeute. Ce principe est le socle de la confiance que lui accordent les familles et les professionnels de santé.

En conséquence, la doula Doulam :

- ne pose aucun acte médical : ni examen, ni toucher vaginal, ni prise de tension, ni surveillance du rythme cardiaque du bébé ;
- ne pose aucun diagnostic et ne se prononce pas sur l'évolution d'une grossesse ou d'un travail ;
- ne recommande, ne prescrit ni ne déconseille aucun traitement, médicament ou complément ;
- n'encourage jamais une famille à renoncer à un suivi médical ou à aller contre un avis médical ;
- n'est présente pendant le travail et l'accouchement qu'aux côtés d'une sage-femme ou d'un médecin, et ne participe jamais à un accouchement non assisté ;
- oriente sans délai vers un professionnel compétent dès qu'elle perçoit un signe d'alerte physique ou psychique (saignement, fièvre, détresse, idées noires, violence) ;
- reconnaît ses propres limites et passe le relais lorsqu'une situation dépasse son champ ou ses ressources.

4

La collaboration avec les professionnels de santé

La doula travaille en complémentarité avec les sages-femmes, les médecins, les équipes de maternité et de PMI. Elle soutient leur travail et favorise le lien entre la famille et les intervenants.

- Elle se présente toujours comme doula, sans ambiguïté sur son rôle.
- Elle respecte les protocoles et les règles des lieux où elle intervient.
- Elle ne se place jamais entre la famille et l'équipe soignante : elle aide les parents à formuler leurs questions et leurs souhaits, sans parler à leur place.
- Elle s'abstient de toute critique publique d'un professionnel, d'un établissement ou d'une pratique médicale.
- Elle peut constituer autour d'elle un réseau de professionnels de confiance (sages-femmes libérales, consultantes en lactation, psychologues périnataux) vers lesquels orienter les familles.

5

La déontologie professionnelle

Transparence. Avant tout accompagnement, la doula remet un contrat ou un devis écrit précisant le nombre de rencontres, la période de disponibilité, le tarif, les frais annexes et les conditions d'annulation.

Communication honnête. Elle présente sa formation et ses compétences avec exactitude. Elle n'emploie aucun titre médical ou paramédical, ne promet aucun résultat (accouchement sans douleur, sans péridurale, allaitement réussi) et ne laisse jamais croire que le métier est réglementé par l'État.

Juste distance. Elle veille à ne créer aucune dépendance. Elle refuse tout avantage personnel tiré de la vulnérabilité d'une famille et ne vend pas de produits ou de prestations sans lien avec l'accompagnement demandé.

Formation continue et supervision. Elle actualise ses connaissances, participe à des temps d'analyse de pratique ou de supervision, et prend soin de son propre équilibre pour rester disponible aux autres.

Solidarité entre doulas. Elle entretient avec ses pairs des relations loyales, partage son expérience et peut faire appel à une collègue pour assurer une relève.

Cadre légal. Elle exerce sous un statut déclaré et dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle.

6

Les engagements de l'école Doulam

En retour, Doulam s'engage envers ses élèves et ses certifiées à :

- dispenser une formation fondée sur des connaissances actualisées et des sources fiables, assurée par des formatrices expérimentées en périnatalité ;
- enseigner explicitement les limites du rôle de doula et la collaboration avec les professionnels de santé ;
- offrir un cadre bienveillant, en petits groupes, où chacune peut partager son vécu en toute confidentialité ;
- présenter la certification Doulam pour ce qu'elle est : une certification d'école, et non un diplôme d'État ;
- remettre à chaque certifiée les documents utiles à une demande d'équivalence auprès de Doulas de France (programme horaire, contenus, modalités d'évaluation) ;
- rester disponible après la formation pour répondre aux questions de pratique et proposer des temps d'échange entre certifiées.

7

Respect de la charte

Chaque élève signe cette charte à son entrée en formation. Sa signature est renouvelée à la remise de la certification Doulam.

Tout manquement grave et avéré (acte médical, mise en danger, rupture de confidentialité, usage trompeur de la certification) peut conduire l'école, après échange avec la personne concernée, à retirer le droit de se prévaloir de la certification Doulam. Chaque doula reste seule responsable de sa pratique ; l'école ne peut être tenue pour responsable du non-respect de la charte.

Toute famille ou tout professionnel peut signaler à Doulam un manquement à cette charte.

À SIGNER ET À REMETTRE À L'ÉCOLE

Mon *engagement*

Cette page est signée à l'entrée en formation, puis de nouveau à la remise de la certification Doulam. Un exemplaire est conservé par l'école, un autre par la signataire.

Déclaration

Je soussignée déclare avoir lu la présente charte et m'engage à en respecter les principes dans l'ensemble de ma pratique.

Nom et prénom _____

Fait à _____ le _____

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »